



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/51/L.4  
8 octobre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante et unième session

Genève, 4-15 octobre 2004

Point 8 b) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

Rapporteur: M. Patrick Krappie (Afrique du Sud)

Orateurs:

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien | République islamique d'Iran |
| Palestine   | Tunisie                     |
| Brésil, pour le Groupe des 77 et la Chine           | Cuba                        |
| Pakistan, pour le Groupe asiatique et la Chine      | Maroc                       |
| Nigéria, pour le Groupe africain                    | Jordanie                    |
| Israël  | Bénin, pour les PMA         |
| Égypte  | Fédération de Russie        |
| États-Unis d'Amérique                               | Chine                       |
| Indonésie   | Soudan                      |

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée au plus tard le **mardi 19 octobre 2004** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5656.

## ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RAPPORT SUR L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

### (Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien» (TD/B/51/2).

2. Le **Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien** a présenté le rapport du secrétariat et a dit qu'un point relatif à l'assistance au peuple palestinien figurait à l'ordre du jour du Conseil depuis 20 ans, ce qui témoignait de la complexité du contexte politique dans lequel cette question économique était appréhendée. C'était pour la CNUCED un succès appréciable qu'un consensus ait été réalisé aux dixième et onzième sessions de la Conférence sur les travaux à effectuer dans ce domaine. Dans l'exécution de son mandat, le secrétariat avait combiné les trois grands aspects de l'activité de la CNUCED, à savoir recherche et analyse, assistance technique et formation de consensus intergouvernemental. Dans ses efforts pour intégrer la vision globale de la CNUCED dans ce programme spécifique de travail, il avait également tenu compte du caractère unique de la question. La CNUCED n'avait pas compétence pour traiter les aspects politiques, sécuritaires, humanitaires ou juridiques de la question de Palestine, mais c'était l'organisme des Nations Unies approprié pour en examiner les aspects qui avaient trait au développement.

3. Le rapport du secrétariat soulignait à quel point il était urgent de replacer les efforts de secours, de redressement et de développement dans un cadre cohérent répondant à une véritable vision et à un véritable programme de développement palestinien. L'économie palestinienne continuait de se caractériser par de profonds déséquilibres structurels et des distorsions dus à l'occupation, à l'isolement et au morcellement géographiques, à la guerre et aux faiblesses institutionnelles, ainsi qu'aux incertitudes entourant la mise en œuvre de la solution prévoyant deux États envisagée dans la résolution 1397 du Conseil de sécurité et dans la Feuille de route de la communauté internationale. Tout processus politique devrait aller de pair avec une stratégie de développement économique, et même en l'absence de progrès politiques, l'économie palestinienne a fait la preuve de sa résilience et de sa capacité d'adaptation, ce qui devrait aider

à définir les activités de développement à entreprendre maintenant et dans la période d'après-conflit.

4. Le message de la CNUCED en la matière avait bénéficié d'un écho croissant dans les instances palestiniennes et internationales et avait inspiré le programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien de ces dernières années, exécuté en étroite coopération avec la Palestine. La CNUCED s'était pleinement attachée à soutenir les efforts de développement palestiniens et à instaurer de nouveaux partenariats avec le secteur privé et des organisations internationales de développement. De plus en plus, les donateurs considéraient la CNUCED comme une institution de développement transparente, capable de fournir une assistance technique efficace au peuple palestinien.

5. À sa dixième session, la Conférence s'était félicitée de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien et en avait demandé l'intensification. Le Consensus de São Paulo avait réaffirmé la nécessité de cette assistance au peuple palestinien et en avait demandé le renforcement au moyen de ressources adéquates. Compte tenu de la capacité institutionnelle limitée de l'Autorité palestinienne, ainsi que des institutions du secteur privé, et des conditions défavorables sur le terrain, le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien à la CNUCED jouait un rôle indispensable de liaison, de recherche et de cohésion politique à l'appui des activités réalisées par d'autres divisions de la CNUCED. Toutefois, les difficultés de financement s'aggravaient au point de compromettre l'efficacité et l'impact de l'assistance technique. La capacité du secrétariat d'aller de l'avant avec l'élaboration et l'exécution des activités d'assistance technique prévues était affaiblie par des limitations chroniques et l'imprévisibilité des ressources extrabudgétaires, ainsi que par la faiblesse des ressources en personnel. Le secrétariat ne serait pas en mesure d'accepter de nouvelles demandes de projet d'assistance technique de la part de l'Autorité palestinienne sans le poste supplémentaire d'administrateur qui avait été alloué au Groupe pour l'assistance au peuple palestinien en 2001. Permettre une participation palestinienne systématique aux réunions d'experts de la CNUCED était une autre priorité en matière de renforcement des capacités sur laquelle le secrétariat insisterait dans son programme de travail pour les années à venir.

6. Les ressources budgétaires ordinaires actuellement disponibles étaient suffisantes pour maintenir au secrétariat les connaissances spécialisées et la capacité d'analyse directive dans des domaines spécifiques, et pour fournir des services consultatifs occasionnels. Mais elles n'étaient pas suffisantes pour l'administration d'un programme d'assistance technique multisectorielle et plus intense, et pour permettre à des représentants sectoriels et experts palestiniens de participer pleinement aux réunions d'experts de la CNUCED. Pour remédier rapidement à cette situation, le secrétariat était disposé à donner suite aux discussions du Conseil en réalisant des efforts de mobilisation de ressources, en consultation avec les délégations intéressées et les autorités compétentes dans les capitales des pays donateurs.

7. Le représentant de la **Palestine** a dit que, si le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien du secrétariat était de dimension modeste, sa contribution à l'étude et à la compréhension de l'économie palestinienne et de l'impact de l'occupation israélienne en la matière était importante. Il était reconnaissant de toutes les formes d'assistance fournies par la CNUCED au peuple palestinien, et il a souligné la nécessité de se concentrer sur le renforcement des capacités et les politiques économiques du nouvel État palestinien. Il a instamment demandé au secrétariat et aux pays donateurs de fournir des ressources en tant que contribution positive à une paix inévitable et en tant que moyen de traduire en acte le Consensus de São Paulo.

8. Les Accords d'Oslo prévoyaient égalité, respect mutuel, partenariat dans la paix et développement économique. Toutefois, depuis leur adoption, une décennie d'occupation s'était écoulée, qui avait eu de graves répercussions sur tous les aspects de la vie du peuple palestinien. Les plus récents exemples de meurtres de Palestiniens et de destruction de maisons, de fermes et d'arbres fruitiers par Israël illustraient les pratiques d'une occupation qui sentait sa fin prochaine. Israël voudrait que l'État palestinien soit administré par des entreprises privées et des ONG ayant des relations favorables avec Israël, plutôt que par une Autorité palestinienne élue et légitime exerçant sa souveraineté, et le représentant tenait à mettre en garde la communauté internationale, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales contre cette illusion plutôt absurde.

9. La volonté tenace d'Israël de prendre des mesures unilatérales et d'ignorer l'Autorité palestinienne était une stratégie futile visant à diviser le territoire palestinien, géographiquement et politiquement, entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. La position palestinienne concernant un éventuel retrait israélien de la bande de Gaza était régie par deux considérations fondamentales, à savoir que la Cisjordanie et la bande de Gaza constituaient une seule et unique unité territoriale, et que tout retrait de la bande de Gaza devrait s'accompagner de mesures analogues en Cisjordanie, conformément à la Feuille de route et en pleine coopération avec l'Autorité palestinienne. Le représentant a demandé à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter leurs obligations juridiques, telles qu'énoncées dans l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice, concernant les «conséquences juridiques de la construction d'un mur dans le territoire palestinien occupé». Il était temps pour la communauté internationale de recourir à des mesures concrètes pour obliger Israël à respecter le droit international. Le représentant a demandé le boycottage des entreprises et des individus associés à la construction du mur, et l'interdiction des importations de produits provenant des colonies israéliennes, afin d'obliger Israël à prendre en considération les coûts de son occupation continue et de sa violation des résolutions de l'ONU.

10. La Feuille de route ne donnerait de résultats que si elle s'accompagnait d'une feuille de route économique montrant comment sortir de la dépendance à l'égard d'Israël et renforcer la confiance par des mesures visant à placer la partie palestinienne sur un pied d'égalité avec la partie israélienne. Toutefois, ces mesures mêmes ne seraient pas suffisantes si elles ne s'accompagnaient pas de la volonté politique d'Israël de faciliter la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et souverain, dans les frontières de juin 1967. Outre les graves conséquences pour l'économie palestinienne des politiques israéliennes en termes de destructions matérielles et de stagnation économique, les ressources en capital humain palestinien avaient fortement diminué du fait des pertes en vies humaines et de l'exode continu des cerveaux avec l'émigration de nombreux individus hautement qualifiés à la recherche de possibilités d'emploi ailleurs.

11. Le capital humain était indispensable à la croissance équilibrée et au développement soutenu d'un pays, en particulier dans un contexte d'après-guerre. Le représentant a instamment demandé au secrétariat de la CNUCED d'en tenir compte dans la conception de son futur

programme d'assistance au peuple palestinien et de mettre l'accent sur le potentiel inexploité du secteur palestinien des entreprises et sur sa capacité de participer activement au processus de reconstruction et de développement. Il s'est félicité des propositions du secrétariat concernant le redressement et le développement de l'économie palestinienne pour la période 2005-2006, y compris celle de renforcer le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, et il a instamment demandé aux donateurs d'aider la CNUCED dans ses efforts d'assistance à l'économie palestinienne.

12. En conclusion, le représentant a évoqué la stratégie palestinienne de reconstruction économique pour le renforcement d'une croissance dynamique, qui s'appuierait sur l'expérience acquise depuis 1994. La Palestine était déterminée à relever le défi que constituait la tâche monumentale de la reconstruction économique, et en particulier à surmonter les conséquences cumulées de la guerre et de l'occupation prolongée. Toutefois, ces efforts risquaient d'échouer si Israël ne faisait pas preuve de clairvoyance et ne se transformait pas de puissance occupante régnant par la terreur des fusils en véritable partenaire de paix et de développement économique. La paix pouvait être obtenue, mais s'il suffisait d'une partie pour déclencher une guerre, il en fallait deux pour conclure la paix.

13. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a félicité le secrétariat de ses efforts infatigables. Il a instamment prié le secrétariat d'intensifier son action pour répondre aux besoins croissants imposés par la situation affligeante du peuple palestinien, et il a demandé aux membres du Conseil d'accroître leur appui au programme. Il s'est inquiété des incidences négatives sur l'économie palestinienne de la construction du mur de séparation. Les répercussions sur l'agriculture palestinienne en particulier étaient considérables, et les terres confisquées pour la construction du mur se situaient à l'est de la frontière de 1967 et figuraient parmi les terres agricoles les plus productives de Cisjordanie. La construction du mur pourrait entraîner jusqu'à 20 % de réduction de la capacité de production agricole.

14. L'un des rares signes encourageants était la cohésion sociale sans précédent manifestée par la société palestinienne, qui réussissait à employer davantage de travailleurs sur son marché intérieur qu'en 1999. La communauté internationale devait aider l'Autorité palestinienne à accroître les salaires et la productivité de la main-d'œuvre utilisée sur le marché intérieur et à soutenir la croissance économique. Les donateurs devaient également agir ensemble pour

soutenir les efforts déployés par les Palestiniens pour élaborer leurs propres programmes et priorités de développement, même dans les conditions actuelles.

15. Bien que l'assistance technique de la CNUCED à la Palestine eût été élargie, les ressources requises manquaient encore pour de nombreuses activités proposées. Par exemple, le projet Empretec avait été interrompu faute de ressources. Cela mettait en lumière la nécessité d'une plus grande prévisibilité des ressources pour l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Le manque de ressources pouvait gravement compromettre la capacité du secrétariat de répondre aux nouveaux besoins et imposait un surcroît de contraintes aux efforts renouvelés de développement réalisés par l'Autorité palestinienne.

16. En conclusion, le représentant a dit que les résultats du secrétariat attestaient la pertinence et l'impact de l'assistance de la CNUCED. Ces progrès concernant les activités de fond et les activités opérationnelles n'avaient été possibles que parce que des ressources adéquates avaient été fournies depuis 2001. Maintenir la dynamique imposerait de maintenir un niveau adéquat de ressources, comme affirmé dans le Consensus de São Paulo.

17. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a exprimé sa satisfaction du soutien continu apporté par la CNUCED au peuple palestinien. Il a souligné la grande inquiétude de son groupe devant la poursuite de la politique de bouclage et l'impact économique de l'occupation israélienne du territoire palestinien, en particulier la construction du mur de séparation dans le territoire occupé et les dommages et dégâts additionnels provoqués à l'agriculture palestinienne. Cela aggraverait encore la pauvreté et les faiblesses structurelles de l'économie, et accroîtrait donc la dépendance imposée du peuple palestinien à l'égard d'Israël.

18. La communauté des donateurs devait soutenir les efforts déployés par les Palestiniens pour déterminer leurs propres programmes et priorités de développement. Le représentant s'inquiétait toutefois vivement du manque de ressources, qui avait entraîné la suspension de l'un des projets en cours, ainsi que des difficultés à cet égard du Groupe pour l'assistance au peuple palestinien du secrétariat. Cela compromettrait la capacité du secrétariat d'appliquer effectivement les mandats fixés à São Paulo et à Bangkok quant à l'intensification de l'assistance au peuple palestinien. Le représentant a demandé aux membres du Conseil d'assurer un soutien

extrabudgétaire plus prévisible et plus méthodique pour le financement des activités du secrétariat. Enfin, il a instamment demandé à la communauté internationale d'intensifier son soutien au peuple palestinien et d'œuvrer à l'instauration d'une paix durable sur la base de la légitimité internationale et de la solution prévoyant deux États.

19. Le représentant du **Nigéria**, parlant au nom du **Groupe africain**, a exprimé sa profonde satisfaction de l'appui continu apporté par la CNUCED au peuple palestinien et a loué le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien pour le travail accompli au cours des 20 dernières années. Le Groupe africain s'inquiétait vivement des effets de l'occupation sur le peuple palestinien et des graves conséquences négatives du conflit sur l'activité économique. Le représentant a appelé à une intensification de l'appui international au peuple palestinien, et il a souligné combien il était urgent de fournir les ressources nécessaires au programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

20. Il était essentiel de promouvoir une amélioration des conditions économiques, qui aiderait le peuple palestinien à se doter des institutions nécessaires pour relever les défis actuels et futurs. Le représentant a également souligné la nécessité d'instaurer la paix, objectif à la réalisation duquel l'ONU devait rester attachée. Enfin, il a exprimé sa solidarité avec le peuple palestinien, dont le courage et la fermeté face à des conditions d'occupation extrêmement difficiles forçaient l'admiration.

21. Le représentant d'**Israël** s'est interrogé sur la nécessité de consacrer un point spécifique de l'ordre du jour à l'économie palestinienne ou d'avoir un groupe spécial du secrétariat sur cette question. Quarante-cinq des 50 pays les moins avancés affichaient un PIB par habitant bien inférieur à celui de l'Autorité palestinienne, sans bénéficier pour autant d'un traitement spécial. Israël restait disposé à agir de concert avec les Palestiniens pour l'amélioration de leur économie, et soutenait le renforcement de l'économie et de l'infrastructure palestiniennes.

22. Le représentant s'est félicité des mesures proposées par le secrétariat pour le redressement et la reconstruction de l'économie palestinienne, et a affirmé qu'une vision réaliste de cet objectif était nécessaire. Toutefois, l'objectif ne pourrait être atteint aussi longtemps que la violence prévaudrait, et il était inconcevable de soutenir un développement économique dans une situation de violence continue. L'économie palestinienne ainsi que l'économie israélienne



ne pourraient être revitalisées que lorsque les Palestiniens reviendraient sur la décision prise quatre années plus tôt de lancer une vague de violence contre Israël.

23. Le rapport du secrétariat était analytique et semblait méthodique; il avait été établi avec professionnalisme, et le représentant se félicitait de cet effort. Toutefois, à maintes reprises ce rapport renvoyait la responsabilité de la détérioration de la situation économique à Israël tout en ignorant la responsabilité de l'Autorité palestinienne en matière de mauvaise gestion économique, de monopoles, de corruption, de manque de transparence et d'absence d'environnement favorable et de planification claire pour l'économie. Le rapport ignorait le rôle d'Israël dans les améliorations observées pour 2003 et ses efforts constants pour préserver le tissu de la vie civile palestinienne, ainsi que la relative stabilité des prix grâce au régime commercial commun. En résumé, il traitait des résultats et non des causes. La cessation immédiate de la terreur palestinienne sous toutes ses formes entraînerait un processus de revitalisation de l'économie palestinienne.

24. Certains faits et chiffres cités dans le rapport, en particulier la description des conséquences de la construction de la clôture de sécurité par Israël, étaient considérablement exagérés. Le rapport ne mentionnait pas les 24 portes ouvertes le long de cette clôture pour permettre aux Palestiniens de cultiver librement leurs terres, ni les mesures prises par Israël pour modifier le tracé de la clôture afin de trouver un juste équilibre entre ses impératifs en matière de sécurité et le bien-être de la population palestinienne. Le rapport contenait également des chiffres erronés, non confirmés par le Bureau palestinien de statistique, concernant le niveau de dommage matériel et de pauvreté enduré par les Palestiniens.

25. Conformément à l'intention d'Israël de se désengager de Gaza et en prévision de ce retrait, un dialogue avait été ouvert avec la Banque mondiale et la communauté des donateurs sur les moyens de relever l'économie palestinienne. Il y avait certaines insinuations dans le rapport du secrétariat concernant l'avenir de l'Accord économique de Paris, qui avait été conclu après d'intenses négociations bilatérales et qui ne devrait être révisé ou modifié que par accord mutuel. Avant de commencer à réclamer des ressources extrabudgétaires, le secrétariat devrait demander à l'Autorité palestinienne un rapport sur les mesures détaillées qu'elle avait l'intention de prendre en matière de réformes sociales et économiques, conformément aux demandes internationales.

26. La représentante de l'Égypte a dit qu'elle aurait préféré axer sa déclaration sur les aspects positifs de l'assistance au peuple palestinien et sur l'évaluation de cette assistance. Elle aurait aussi préféré au moins des circonstances neutres pour pouvoir se concentrer sur la façon de répondre aux besoins du peuple palestinien, qui subissait une occupation sanglante depuis plus de 50 ans. Toutefois, les événements sur le terrain et les pratiques des forces d'occupation israéliennes faisaient qu'il n'était pas possible d'aborder ces importantes questions. Les souffrances du peuple palestinien du fait des incursions israéliennes, en particulier au cours des quelques dernières semaines, renvoyaient non seulement à la destruction d'infrastructures et de ressources en eau, mais aussi à la mort d'individus et à la négation de leurs droits inaliénables. À l'Assemblée générale, le 24 septembre, le Ministre égyptien des affaires étrangères avait lancé un avertissement concernant les pratiques des forces d'occupation israéliennes, à savoir destruction de maisons et d'infrastructures, politique de bouclage, assassinats et punitions collectives.

27. Le rapport du secrétariat montrait bien l'impact économique de l'occupation et les souffrances que cela imposait au peuple palestinien. Le «mur de séparation» que le Gouvernement israélien faisait construire aboutirait à isoler 13 % des terres agricoles entre la ligne verte et le mur. D'après la Cour internationale de Justice, la construction de ce mur était illégale.

28. La communauté internationale devrait fournir une assistance répondant aux préoccupations et aux priorités du peuple palestinien, afin d'empêcher l'occupation d'atteindre son objectif. Le Conseil pouvait appuyer les efforts internationaux en fournissant des ressources adéquates au Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, comme demandé au paragraphe 35 du Consensus de São Paulo, ce qui était particulièrement important compte tenu du manque de ressources auquel le Groupe était actuellement confronté. Il devrait honorer ses obligations concernant ce programme, non seulement par de nouvelles ressources extrabudgétaires, mais aussi par la réaffectation de ressources provenant du budget ordinaire.

29. L'objectif ultime de toute assistance au peuple palestinien était la totale indépendance de celui-ci, et le résultat souhaité de l'assistance ne serait pas obtenu dans une atmosphère militaire et politique aussi négative. La représentante a demandé l'application intégrale de toutes les

résolutions pertinentes, notamment les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité concernant le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés.

30. En conclusion, elle a proposé de renforcer la coopération entre l'Égypte et le secrétariat de la CNUCED, coopération qui avait récemment démarré dans le domaine du transport en transit entre la Palestine, l'Égypte et la Jordanie. Elle a salué le peuple palestinien pour sa détermination et son opiniâtreté et a affirmé que sa lutte déboucherait inévitablement sur l'indépendance nationale, dans la légitimité internationale.

31. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que, si les opinions pouvaient différer quant aux causes de la situation du peuple palestinien, nul ne pouvait nier les destructions qui s'étaient produites ces dernières années, dont les traces et les preuves étaient tout à fait visibles. L'approche du Gouvernement des États-Unis en la matière comportait trois volets.

Premièrement, la paix était essentielle et tout progrès, que ce soit sur le front politique ou sur le front économique, passait par la paix. Cela exigeait de la part des Palestiniens des résultats effectifs en matière de sécurité et une Autorité palestinienne qui puisse réellement guider son peuple vers la paix. Deuxièmement, les progrès exigeaient un processus politique sérieux mettant en œuvre la Feuille de route pour la paix et visant à concrétiser la solution prévoyant deux États. Enfin, la crise économique persistante appelait à un effort humanitaire continu, ainsi qu'à des efforts pour mettre en place des institutions palestiniennes fortes et responsables. Cela était encore plus nécessaire à la lumière des difficultés très réelles que poserait la revitalisation de l'économie palestinienne après le désengagement israélien de Gaza.

32. Les États-Unis se plaçaient au premier rang pour ce qui était des efforts de développement et des efforts humanitaires, et avaient apporté plus d'un milliard de dollars d'assistance à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien depuis 1993. Pour la seule année 2004, l'assistance des États-Unis au peuple palestinien s'était chiffrée à plus de 200 millions de dollars. Les États-Unis étaient de loin le plus gros donateur bilatéral en Cisjordanie et à Gaza. Toutefois, comme dans bien d'autres endroits dans le monde, l'argent seul ne pouvait tout faire. La bonne volonté de tous était nécessaire, de même que des partenaires travaillant ensemble de façon constructive pour répondre aux besoins palestiniens et aider à remettre la région sur la voie de la paix.

33. Le représentant de l'**Indonésie** a dit que l'intolérable état de guerre dans le territoire palestinien occupé pouvait avoir de graves conséquences pour la région, ainsi que des répercussions sur le monde en général. Les efforts déployés par la communauté internationale n'auraient pas les effets optimaux souhaités si la possibilité n'était pas donnée au peuple palestinien de reconstruire son économie dans un environnement pacifique. Il était extrêmement préoccupé par la construction du mur de séparation par Israël et par ses incidences négatives sur l'économie palestinienne.

34. Le représentant a jugé encourageant que la CNUCED ait constamment été associée au programme d'aide au développement en faveur du peuple palestinien. Le mandat sans ambiguïté fixé à São Paulo dans ce domaine devait être mis en œuvre dans les conditions d'une assistance plus ciblée, intégrée et approfondie à l'avenir, qui devrait être officiellement entérinée par le Conseil. Le représentant a jugé également nécessaire d'établir un lien entre les secours, y compris les secours d'urgence, et le développement. Toutefois, il a souligné l'importance de ressources plus prévisibles afin de répondre à la diversité des problèmes du peuple palestinien, et il a instamment demandé aux donateurs de poursuivre et d'accroître leur soutien pour permettre à la CNUCED de renforcer ses activités d'assistance au peuple palestinien.

35. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a loué la CNUCED pour son assistance au peuple palestinien au cours des 20 dernières années. Tous les indicateurs macroéconomiques en Palestine avaient reculé du fait de l'occupation. Les seuls chiffres à la hausse étaient ceux du chômage et des déficits. Il a souligné les vastes incidences négatives de la construction du mur de séparation. Il a demandé si la CNUCED avait l'intention de poursuivre son assistance aux Palestiniens de la même façon et dans les mêmes conditions qu'auparavant ou si des modifications seraient apportées à la structure de cette assistance en fonction de la situation récente imposée aux Palestiniens. Enfin, le représentant a demandé que, dans ses travaux futurs, la CNUCED analyse et évalue l'impact socioéconomique du mur de séparation du point de vue du développement palestinien.

36. Le représentant de la **Tunisie** a remercié la CNUCED de ses efforts d'assistance au peuple palestinien. Le rapport du secrétariat montrait clairement l'impact de l'occupation israélienne et de la politique de bouclage sur l'économie et le peuple palestiniens. À mesure que le PIB continuait de diminuer, avec de graves conséquences pour l'emploi, la pauvreté et les

souffrances du peuple palestinien continuaient de s'aggraver; une telle dévastation économique était inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Les activités de la CNUCED avaient répondu aux besoins accrus du peuple palestinien, et la délégation tunisienne lançait donc un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle accroisse son appui à ce programme.

37. La représentante de **Cuba** s'est déclarée satisfaite du rapport et s'est félicitée des succès obtenus par le secrétariat, en dépit des difficiles conditions sur le terrain. Elle a souligné la totale solidarité du Gouvernement cubain avec la lutte du peuple palestinien. Cuba était convaincue du rôle que pouvait jouer la CNUCED en matière de développement économique, en particulier dans le cadre du programme d'assistance au peuple palestinien. La représentante a réitéré l'appel en faveur de l'assistance au peuple palestinien à travers l'octroi de ressources plus prévisibles et globales pour les activités de la CNUCED dans ce domaine.

38. Le représentant du **Maroc** a dit que le rapport du secrétariat montrait que l'économie palestinienne continuait de souffrir, avec de graves conséquences en termes de vulnérabilité de la population. Il était nécessaire de recentrer l'assistance pour répondre aux besoins urgents du peuple palestinien. L'économie dévastée par la guerre, les barrages routiers et autres pratiques des autorités d'occupation faisaient obstacle à la croissance et au développement économiques du peuple palestinien. Il n'était pas non plus possible d'ignorer les problèmes politiques et sociaux, qui étaient à la base des problèmes économiques. Le représentant a souligné la nécessité d'appliquer les dispositions du Consensus de São Paulo relatives au peuple palestinien, et il a demandé aux donateurs et à la communauté internationale de soutenir le peuple palestinien. Il a aussi réclamé la fin de l'occupation, car seule une paix juste et durable conduirait au bien-être de tous.

39. Le représentant de la **Jordanie** a souligné la nécessité de continuer de fournir une assistance technique au peuple palestinien, en particulier compte tenu de la récente recrudescence des pratiques des forces d'occupation, dont la confiscation de terres agricoles, la politique de bouclage et la destruction de moyens de subsistance. La Jordanie restait extrêmement préoccupée par la situation et avait toujours fait tout son possible pour contribuer à la paix dans la région.

40. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a exprimé sa satisfaction du travail réalisé par le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, en particulier compte tenu des très difficiles conditions locales. La guerre, la pauvreté et les souffrances de la population se renforçaient les unes les autres. L'assistance fournie par la communauté internationale était soumise aux destructions, et le peuple palestinien vivait dans des conditions précaires. Les efforts consentis par la communauté internationale ne donneraient pas les résultats souhaités si la situation ne changeait pas. Le représentant a évoqué les discussions du Conseil relatives à l'investissement dans la paix à Sri Lanka, et il a instamment demandé à la communauté internationale de s'engager en faveur de la paix et du retour dans son pays du peuple palestinien, afin qu'il puisse se reconstruire.

41. Le représentant de la **Fédération de Russie** a exprimé sa satisfaction du rapport du secrétariat, compte tenu en particulier de la complexité de la situation sur le terrain. Le travail accompli dans ce domaine était remarquable, et le rapport fournissait des renseignements très utiles sur la situation économique du peuple palestinien. Il a souligné le souhait sincère de son pays que la CNUCED poursuive ses travaux dans ce domaine, qui constituaient une contribution aux efforts pour instaurer une paix durable dans la région.

42. Le représentant de la **Chine** a loué l'analyse détaillée, présentée dans le rapport du secrétariat, des défis auxquels était confronté le peuple palestinien. Les activités de coopération technique de la CNUCED étaient bien adaptées aux besoins spécifiques du peuple palestinien et aux efforts qu'il faisait pour élaborer des stratégies de développement économique. Dans l'ensemble, le représentant s'est déclaré satisfait du travail de la CNUCED, mais a exprimé son inquiétude quant au manque de ressources auquel était confronté le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien dans une période où l'économie palestinienne devait d'urgence être relevée. Il a émis l'espoir que la communauté internationale puisse fournir davantage de ressources à la CNUCED à cet égard. Il a également exprimé la profonde inquiétude de son pays concernant l'évolution de la situation sur le terrain et la nécessité d'un environnement favorable au développement par la paix. La CNUCED était la seule institution des Nations Unies qui fournissait une telle aide spécialisée au développement dans le cas du peuple palestinien, et son travail était sincèrement apprécié.

43. Le représentant du **Soudan** a exprimé sa satisfaction du travail approfondi réalisé par la CNUCED ainsi que du rapport sur l'assistance au peuple palestinien. La situation sur le terrain rendait les conditions plus complexes et la paix plus difficile à obtenir. Il a demandé aux membres de la communauté internationale de tout faire pour aider le peuple palestinien à reconstruire ses infrastructures et son économie.

-----